

# PAROLES ET MUSIQUES EN LIBERTÉ... ... surveillée

Quelques remarques sur  
"la culture en prison",  
par le collectif Papillon

*Pour la sixième année consécutive, le Festival Paroles et Musiques et la Maison d'Arrêt (MA) de La Talaudière<sup>1</sup> organisent le festival "Paroles et Musiques en Liberté" qui donne lieu à des concerts aux quartiers hommes et femmes de la MA, et à des ateliers d'écriture pour les détenus hommes<sup>2</sup>.*

*Publiées par le collectif Papillon<sup>3</sup>, ces quelques pages cherchent à faire contre-poids aux discours publics rassurants portés par l'Administration Pénitentiaire (AP) et le milieu artistico-culturel, pour pointer deux réalités : celle de l'encadrement de la parole des prisonniers par le pouvoir pénitentiaire et judiciaire, et celle des interventions culturelles en prison.*

## Une personne enfermée, c'est une parole sous contrôle : normalisée, filtrée et censurée.

*Paroles et Musiques en Liberté*, ce titre nous choque. Il est cynique et malhonnête de croire et de vouloir faire croire que la parole peut être donnée en toute liberté, dans le cadre d'un festival culturel en prison, à des individus enfermés. La parole des prisonniers -quel qu'en soit la forme ou le contenu- est produite dans des lieux sécurisés et sécuritaires à savoir à l'intérieur de l'enceinte d'une prison ou d'un tribunal.

La parole écrite est soumise à une gestion stricte au même titre que la cantine, la douche, la promenade, les transferts et elle est régie par un dispositif d'encadrement, à savoir la censure des écrits en détention.

En ce qui concerne la correspondance courante des prisonniers avec leur famille et /ou leurs proches, les prisonniers peuvent en théorie écrire à qui ils veulent, et aussi longuement et fréquemment qu'ils le souhaitent. Sauf qu'écrire nécessite les moyens financiers de se payer du papier, des stylos, des enveloppes et des timbres alors que la plupart des prisonniers sont déjà pauvres et la prison les appauvrit encore plus. L'AP fournit à ceux qu'elle qualifie d'indigents un nombre limité d'enveloppes pré-timbrées par mois (par exemple, elles sont au nombre de trois à la maison centrale de Saint-Maur). Et la liste des restrictions par les faits s'allonge : intimité de l'écriture dans une cellule à trois ou quatre, maîtrise de la langue

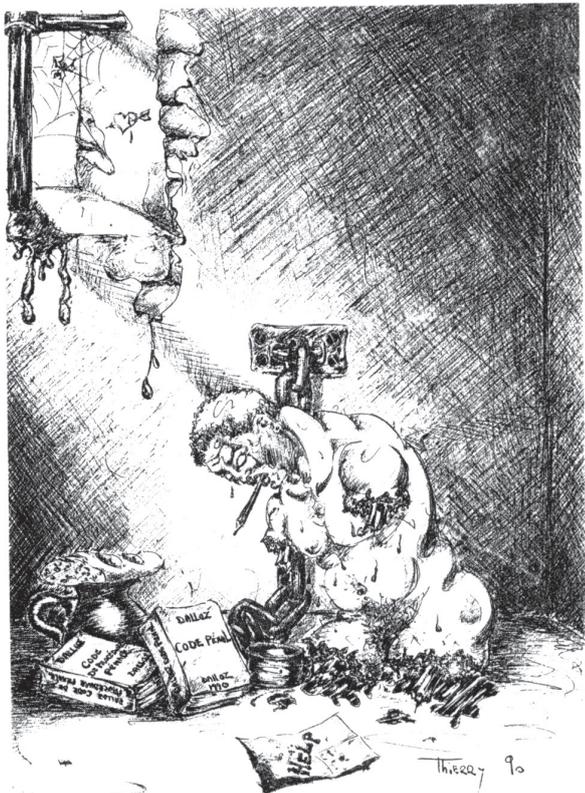
française, conditions matérielles du mitard, etc.

La loi indique que « le chef d'établissement peut apporter des restrictions au droit de correspondance lorsqu'elle paraît compromettre gravement la réadaptation du (de la) détenu(e) ou la sécurité et le bon ordre de l'établissement » (art. D. 414 du CPP) ou encore « qu'il importe de maintenir le contrôle régulier du courrier des détenus dont la personnalité ou les antécédents font craindre qu'il comporte des informations susceptibles de mettre en cause la sécurité des personnes ou celle des établissements » (art. D. 416). Lisons entre les lignes : la réadaptation du prisonnier -par rapport à qui, sur quels critères ?- et la sécurité des personnes sont un leitmotiv flou qui autorise une large marge de manœuvre à l'AP en terme de justification de la censure et qui la protège de toute plainte. Alors qu'il soit aléatoire ou régulier, ce contrôle influe de facto sur les prisonniers : écrire sur son quotidien à l'intérieur – avec tout ce que cela implique de licite et d'illicite-, à ceux qu'on aime et en qui on a confiance, relève de l'auto-censure et de la crainte constante que le courrier puisse être bloqué.

Quand un prisonnier veut rendre sa parole écrite publique, elle est cadenassée dès la source. L'obtention de matériel informatique tel qu'un ordinateur



Pour l'édition 2009 de *Paroles et Musiques en Liberté* divers témoignages relatent une censure des écrits des prisonniers dans les ateliers d'écriture : textes, phrases, mots supprimés de la publication car jugés inappropriés, vulgaires ...



dessin de Thierry Chatbi

ou une simple clé USB est un véritable cassette-tête et peut être saisi par l'AP à tout moment. C'est sans compter les transferts réguliers lors desquels les affaires du prisonnier peinent à arriver voire disparaissent. A cela, il faut encore ajouter l'article de loi D. 430 du Code de Procédure Pénale : « La sortie des écrits faits par un détenu en vue de leur publication ou de leur divulgation sous quelques formes que ce soit, ne peut être autorisée que par décision du ministre de la Justice [...] Tout manuscrit rédigé en détention peut être retenu pour des raisons d'ordre, par décision du ministre de la Justice ou du chef d'établissement. [...] La décision de principe d'autoriser la réalisation par les détenus et la diffusion à l'intérieur et à l'extérieur de la détention de publications appartient à la direction de l'AP [...] Il appartient au chef d'établissement, lorsque l'autorisation de

principe a été accordée par l'administration centrale, d'exercer personnellement un strict contrôle du contenu de la publication avant diffusion. Ce contrôle doit porter non seulement sur la conformité des articles et des documents aux dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse, mais également sur leur adéquation aux objectifs généraux de réinsertion et sur leur impact au regard de l'ordre public tant à l'intérieur de l'établissement qu'à l'extérieur de l'établissement. » En clair, si le prisonnier ne souhaite pas écrire des comptines pour enfants à ses lecteurs mais au contraire, publier par exemple des écrits de lutte n'allant pas dans le sens de la rédemption, témoignant des conditions d'enfermement ou dénonçant le système carcéral et judiciaire, implique de passer par des voies officielles. Dans tous les cas, l'AP et le Ministère de la Justice se lancent dans une traque revancharde de l'auteur, et là en terme de répression tout devient possible.

### Quand les prisonniers parlent ...

Experts, universitaires, AP, syndicats de matons, journalistes et avocats, tous parlent des prisonniers, de leurs peines, de leurs conditions d'incarcération, mais avez-vous déjà entendu les premiers concernés ? Très certainement non...

Face à ce vide, les prises d'otage, les évasions, les mutineries et les grèves de la faim ne seraient-elles pas entre autre une forme de prise de parole pour exister ? Par exemple, André Allaix, un prisonnier longue peine, définit sa « prise d'otage » de Saint-Maur en 2001, comme une prise de parole, c'est notamment ce qu'il a évoqué lors de son procès. Les prisonniers essaient aussi parfois de se servir des tribunaux pour exprimer leurs conditions d'incarcération, mais c'est peine perdue !

Relayées alors au rang de la rubrique « fait divers », ces formes de prise de parole sont



Actuellement directeur de la MA de la Talaudière, M. David Schots n'est pas étranger aux pratiques de sabotage de la parole des prisonniers : En février 2001, alors qu'il était directeur adjoint de la MA de Villefranche sur Saône, 63 détenus de l'établissement avaient rédigé une pétition destinée à Marilyse Lebranchu, pour dénoncer « une atmosphère d'extrême droite » au sein de l'établissement, pour avertir des conséquences violentes que cela pourraient entraîner et pour protester contre les « exactions, les expéditions punitives, la discrimination raciale et religieuse et l'atteinte à la liberté de culte ». Choqué, Mr David Schots répondit ceci : « les termes employés sont purement calomnieux et diffamatoires, j'espère que l'administration centrale prendra les mesures nécessaires pour apporter réparation au personnel mis en cause ». Les matons, victimes des prisonniers ?

cf. Les paradoxes de la prison, entre la parole et les actes..., Mickaël Faure, Passant n°34, www.passant-ordinaire.com, avril-mai 2001.

encadrées sous la plume des journalistes par les services de communication du ministère, de la DISP<sup>4</sup>, de l'AP et des syndicats de matons. Le discours est bien rôdé : on nous parle des figures de la dangerosité incarnée, du Monstre. Quand des journaux font état de violences exercées par l'AP à l'encontre des détenus, ces écrits sont considérés comme

diffamants par le personnel pénitentiaire. Les matons seraient les victimes des prisonniers. Ce postulat efface la violence de l'institution sur les prisonniers et écrase leur parole et celle de leurs proches.

Pourtant, ce sont les premiers concernés par l'enfermement. Eux aussi écrivent et réfléchissent, et des émissions sur des radios locales ou des journaux anti-carcéraux tentent de rendre cette parole accessible au public le plus largement possible. Cela signifie faire sortir la parole des prisonniers, notamment quand elle est en lutte, dans tous les cas les soutenir.

## **La réalité des interventions culturelles en prison et leurs enjeux.**

A l'heure où l'accès à l'étude -pour ceux qui le souhaitent- est restreint, où les fonds des bibliothèques des prisons sont quantitativement et qualitativement pauvres, où l'obtention de livres et l'achat de produits culturels sont strictement contrôlés par l'AP, il est nécessaire de questionner par les faits les discours rassurants de l'AP et du milieu artistico-culturel. En effet les interventions culturelles en prison, c'est souvent beaucoup de bruits pour pas grand chose tant en terme de fonctionnement, de contenu que d'enjeux.

Récemment, on a appris par le quotidien le Parisien<sup>5</sup>, l'existence du magot de l'ASSODAS<sup>6</sup> : 800 000 euros grassement gagnés depuis 41 ans sur le dos des prisonniers, par la collecte d'une cotisation mensuelle qui donne droit aux activités, à la TV et au frigo. Eh oui ! En prison, tout est payant. Interviewé, un de ses membres estime que : « Il est vrai que le matelas financier de l'association est très important. Tellement important qu'il est très difficile dans les faits de le dépenser ». Ne vous en faites pas, les prisonniers sauraient le dépenser ! Environ 400 personnes sont incarcérées à la MA la Talaudière. Si on admet que par an, 300 détenus (hommes, femmes et mineurs) sur 400 paient chacun 27 euros par mois -10 euros pour le socioculturel et 17 euros pour la TV-, l'AP récolte environ 97000 euros. Le bénéfice de l'AP est d'autant plus grand que l'électroménager (TV & frigo) de la cellule n'est pas remplacé tous les ans et que les programmes d'activités proposées sont généralement insatisfaisants. Et à la Talaudière comme ailleurs, les détenus n'ont aucun droit de regard sur ce petit business.

A l'heure actuelle, les activités proposées correspondent relativement peu aux attentes des prisonniers. L'AP fixe un nombre limité de places (par exemple, beaucoup d'ateliers à La Talaudière accueillent entre 4 et 6 personnes

uniquement). Elle se réserve le choix d'accorder ou pas à un détenu l'accès aux activités. Il arrive souvent que des prisonniers inscrits ne soient tout simplement pas appelés par les surveillants à l'heure de diverses activités (éducatives ou culturelles), ils ne peuvent donc pas s'y rendre, et les intervenants les attendent en vain. De plus, souvent, les prisonniers jugent les activités inintéressantes ou trop courtes et s'y rendent pour passer le temps. A la Talaudière, la session cinéma est programmée deux fois par an, la session théâtre, c'est un intervenant pendant trente minutes et les concerts sont limités à trois musiciens pour 30 minutes chacun etc. Les prisonniers ne sont pas consultés pour l'élaboration des programmes, mais il arrive parfois qu'une volonté commune parvienne à faire pression pour par exemple arracher le droit de constituer un groupe de musique, comme au centre de détention de Varennes le Grand (71), en 2002. A La Talaudière, les détenus ont en théorie le droit d'assister aux Conseils d'Administration de l'association socio-culturelle, qui propose ou soutient des activités. Le problème, c'est qu'ils n'ont pas l'air d'être au courant de ce droit.

En 2009, les organisateurs de Paroles et Musiques en Liberté affirment dans leur livret que : « concentrer les ateliers sur 2 mois au lieu de 5, permet d'obtenir de meilleurs résultats au niveau de la motivation, de l'assiduité et de la production des détenus ». Cela montre qu'ils font preuve d'une grande naïveté car au même titre que toute la vie quotidienne, l'activité culturelle est soumise à une gestion stricte. Pour y participer, l'AP impose sciemment ses contraintes aux prisonniers : c'est atelier *ou* promenade, atelier *ou* cours etc. donc le simple fait de s'inscrire à un atelier culturel est considérable.

A la fin des années 60, lorsque Johnny Cash décide de donner un concert à la prison de Folsom, il comprend qu'il peut relancer sa carrière et répondre à la demande de nombreux prisonniers qui veulent le voir sur scène. Le jour du concert, il n'apporte pas la liberté puisqu'il ne fait sortir personne, mais un moment de pur bonheur pour ceux qui l'ont vu. Ce type d'événement, très certainement rare pour l'époque, est devenu monnaie courante aujourd'hui, que cela soit à la Talaudière ou ailleurs : auréolée de bons sentiments, une pléthore d'artistes et d'associations culturelles locales investit les prisons au même titre que les ONG investissent les pays pauvres et participent au « business des publics empêchés ».

Bien sûr ces activités culturelles peuvent

procurer un peu de bien-être et ces intervenants sont très certainement bien intentionnés mais nous nous posons quelques questions.

Intervenir en prison, pour le secteur culturel et associatif, c'est généralement bénéficier d'une bonne image localement et obtenir des lignes budgétaires supplémentaires octroyées par l'état et par les collectivités locales, sur des thématiques fourre-tout : discrimination, citoyenneté, développement durable, « publics empêchés »... Les « publics empêchés », un jargon honteux qui désigne à la fois les malades, les vieux, les handicapés et les prisonniers et qui masque une réalité, celle de l'enfermement physique et mental par le système judiciaire et pénitentiaire : le mot "prisonnier" est devenu mal poli.

Le milieu artistico-culturel ne devrait-il pas questionner ces dispositifs ? Ou préfère-t-il se satisfaire de sa mission civilisatrice en prison ? En 2009, un des objectifs affichés de *Paroles & Musiques en Liberté* était de « faire accéder ce public dit "empêché" à l'écriture, à la lecture et à la musique ». Derrière cette belle idée, ne s'agirait-il pas de la représentation du prisonnier ignare et de l'intervenant missionnaire qui civilise et réinsère par une culture normée et normative, et qui par la même occasion ignore la Culture de celui qu'il considère comme un égaré ? Parfois, il arrive que des intervenants s'approprient et utilisent aisément les « œuvres » (en langage d'artistes) des détenus sans leur demander leur avis. D'autant plus que côtoyer « du » prisonnier peut faire fantasmer plus d'une personne ; et on entend parfois des phrases du genre « Moi Monsieur, j'y suis allé en prison, je sais de quoi je parle ! » sauf que c'est encore parler à la place des premiers concernés.

## Dans tes dents.

A l'heure de l'expérimentation des normes européennes dans les prisons françaises, de l'allongement de la liste de ce qui est considéré comme un délit, de la



Témoignage anonyme d'un prisonnier de la Talaudière :

*" Officiellement aucune sanction n'est prise si l'on ne participe pas aux activités, mais officieusement les détenus qui n'y participent pas, se voient réduire leurs grâces et risquent d'être « accusé » d'asocial, de problèmes d'intégrations ou autres. On peut dire qu'il s'agit plutôt d'une mesure coercitive plus que d'un racket, du fait que l'argent est prélevé automatiquement avec ou sans accord. Il faut situer la pression : pas d'activité = avis défavorable = remise de peine minime voire aucune = pas de chantier extérieur = pas de conditionnel = pas de permission de sortie, etc. etc."*

multiplication et de l'allongement des peines, les interventions culturelles en prison sont un cache misère supplémentaire. Vendues publiquement, elles participent à l'enfermement et à la normalisation de la parole des prisonniers au sein des *Prisons du Cœur*.

Il est honteux d'apposer le mot « liberté » à ce qui n'est rien d'autre qu'une activité occupationnelle liée à la musique et à l'écriture et qui procure un peu de bien-être tout au plus. Pour le maintien de la paix sociale, les interventions culturelles font beaucoup. Sauf que l'enfer ça ne s'aménage pas, ça ne se redécoupe pas.

Les paroles des prisonniers et des prisonnières existent ; il est grand temps de s'y intéresser, de les écouter et de les faire circuler.

*Collectif Papillon*

notes :

1/ Action réalisée par le biais du SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) et soutenue par la DRAC Rhône-Alpes et le Ministère de la Justice.

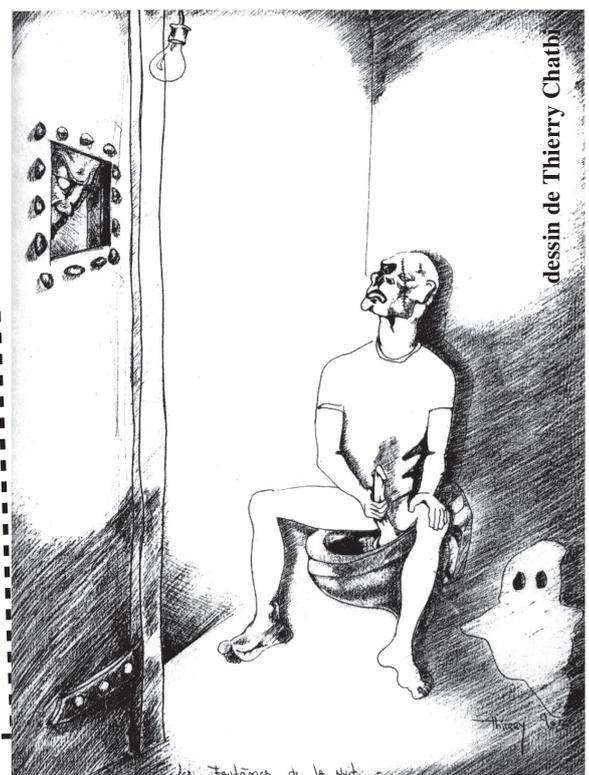
2/ En 2009, il y avait aussi un ouvrage tiré à 500 exemplaires qui compilait les écrits des prisonniers et qui était diffusé lors du festival publique. L'argent récolté à cette occasion était reversé à l'association socioculturelle de la Talaudière.

3/ Ce collectif réalise l'émission de radio Papillon (témoignages, infos et expressions critiques à propos des prisons, des enfermements et du monde qui va avec) diffusée sur Radio Dio 89.5 fm.

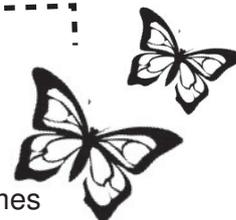
4/ Direction Inter-régionale des Services Pénitentiaires.

5/ Lire *L'incroyable pactole des gardiens de Fleury-Mérogis*, article de Elisabeth Fleury, le Parisien , 23.03.2010.

6/ Association de Soutien et de Développement de l'Action socioculturelle, sportive et éducative de la MA de Fleury-Mérogis



## Le OFF du festival : La parole aux premiers concernés



Voilà quelques exemples de ce que des prisonniers racontent eux-mêmes à propos de liberté d'expression et de culture en prison.

### "Depuis la Centrale d'Arles" - extraits d'un communiqué de prisonniers

Le mardi 23 octobre 2001 à 19h45, une vidéo venue de la centrale d'Arles est diffusée pendant le journal de France 3 en présence sur le plateau de la ministre de la Justice, Lebranchu. On voit à l'image trois prisonniers encagoulés, dans une cellule maquillée par des draps, qui lisent tour à tour un plaidoyer contre les longues peines et les conditions de détention des prisonniers. Ce communiqué est notamment une réponse au show médiatique organisé autour de l'abolition de la peine de mort à cette période. En voici un extrait :

« Avant de lire le communiqué qui suit, il nous faut préciser que si nous nous présentons à vous encagoulés, c'est pour éviter la personnalisation de l'action en cours. Nous ne sommes que des détenus longues peines parmi d'autres. Le message que nous portons est celui de milliers d'hommes et de femmes « sans voix », enfermés dans les prison de France. Par ailleurs nous tenons à indiquer que c'est pour des raisons de sécurité que nous portons des cagoules. Inutile de préciser que les autorités pénitentiaires n'apprécieront pas notre initiative, que la répression qui s'abattra suite à la diffusion publique de ce document sera importante. Les mesures de sécurité que nous avons prises risquent d'ailleurs de ne pas nous épargner les sanctions, c'est pourquoi nous demandons par avance aux associations et aux citoyens soucieux de la défense des droits de l'Homme de veiller sur la centrale d'Arles dans les jours et les semaines à venir. Cela évitera que ne se produisent des violences et des abus divers, commis par des tenants de la répression. Bien évidemment si le monde carcéral n'était pas ce lieu de non-droit où le droit d'expression, d'association étaient interdits aux détenus, nous n'aurions pas été obligés de mener pareille action. C'est la nature antidémocratique de la prison qui nous

amène à agir de la sorte !

Enfin, nous tenons à préciser que le matériel utilisé pour effectuer ce reportage a été pris sans le consentement de quiconque, pour être plus précis, nous avons détourné le matériel en question sans que le détenu en charge de l'atelier vidéo de la maison centrale ne le sache. L'année 2000 aura été, entre autres, l'année de la révélation au grand public de l'horreur carcérale en France. Une « honte pour la République » a-t-il été dit par beaucoup. Nombre de problèmes ont été soulevés, dénoncés. Des parlementaires à l'Eglise, en passant par diverses associations, tous ont eu l'occasion de s'exprimer sur le sujet dans une certaine unanimité. Nous en prenons acte. Mais, comme toujours, la parole n'a pas été accordée aux principaux intéressés, à ceux et celles pour qui le quotidien est l'infamie carcérale, c'est à dire les détenus eux-mêmes !

La parole ne nous est pas donnée. Jamais. C'est pourquoi nous avons décidé de la prendre, ici et maintenant. C'est particulièrement au nom des détenu(e)s longues peines que nous nous exprimons, nous, les laissés-pour-compte, ceux pour qui l'horizon n'est que désespoir et haine. [...] »

*Vous pouvez lire ou écouter ce communiqué en entier :  
[http://prison.eu.org/article.php3?id\\_article=770](http://prison.eu.org/article.php3?id_article=770) et  
[http://www.dailymotion.com/video/xs5r7\\_depuis-la-centrale-d-arles](http://www.dailymotion.com/video/xs5r7_depuis-la-centrale-d-arles)*



Bois-d'Arcy, le 7 mai 1985.

« J'ai participé à une activité : le Printemps des poètes. J'ai gagné un livre sur la vie d'Emile Zola, le premier prix. Le thème c'était "Demain". Va parler de ce thème à un détenu qui a pris 14 ans ! »

Un prisonnier de la maison d'arrêt La Talaudière, avril 2010

## 09.04.2010 : "100ème texte. Naissance d'un BLOG..." (extraits)

En novembre 2005, sortait dans les kiosques un numéro spécial du *Nouvel Observateur* sur la prison avec ce titre accrocheur : « Prison ! Pourquoi nous avons honte ! ».

À l'intérieur, figurait une longue liste de signataires fièrement nommée « l'appel des 200 » et qui regroupait des personnalités de toutes sortes (...), toutes celles et ceux qui comptent dans le milieu du showbiz, des médias, du monde culturel et politique, et que l'état déplorable de nos prisons choque de temps à autre, comme un serpent de mer, et qui ponctuellement, par l'intermédiaire de ce genre d'action médiatique, dénoncent le récurant scandale carcéral.

A l'époque, que je purgeais ma peine, j'étais président d'honneur de Ban public, une association qui lutte contre l'institution pénitentiaire et l'enfermement sous toutes ses formes. J'avais aussi publié un premier bouquin, et posté quelques textes corrosifs et revendicatifs sur le Net. C'est ainsi que j'ai été repéré par quelques journalistes du *NouvelObs.com*, qui avaient fait des recherches sur le Net pour préparer ce dossier spécial prison. Ils sont alors entrés en contact avec moi, pour me proposer d'alimenter un blog sur leur site.

J'ai accepté, à deux conditions. Primo, ne jamais être censuré et secundo, faire de ce blog un véritable espace de liberté, dédié à la seule expression des prisonniers.

C'est ainsi que nous avons créé, à partir de janvier 2006, *Vu de prison*, le premier blog qu'un homme incarcéré allait tenir depuis le fond de sa cellule. J'étais le premier en

France, voire même en Europe, à écrire une chronique sur la vie carcérale depuis l'intérieur. Ce qui, bien sûr, était parfaitement interdit par le règlement. Il me fallait donc trouver un subterfuge astucieux pour sortir des textes tous les quinze jours, et échapper ainsi à la censure imposée par l'administration pénitentiaire, qui n'est pas du genre à laisser s'exprimer ses pensionnaires sans un strict contrôle de sa part. En prison, même la parole des détenus est soumise à une peine infamante : celle du silence.

Dès sa naissance, ce blog fut donc un « blog sauvage », un « blog pirate », et c'est, me semble-t-il, ce qui a fait sa force et son originalité. Chaque « post » était pour moi une sorte « d'évasion littéraire », faite de mots en « cavales » dénonçant, expliquant, racontant au grand public ce que nous vivions à l'intérieur des murs, et qu'il n'avait jamais pu lire de façon aussi percutante.

Fin janvier 2006, après mon deuxième texte, je fus transféré manu militari de la maison centrale de Moulins Yzeure à celle de Poissy, en région parisienne, façon pour l'administration de sanctionner et de tenter d'arrêter cette « évasion épistolaire », manifestation libertaire intolérable pour un ministère de la Justice particulièrement susceptible. Mais j'étais difficilement attaquable judiciairement en raison d'un vide juridique - le cas d'un prisonnier s'exprimant par écrans d'ordinateurs interposés ne s'était encore jamais posé - et engager une procédure contre un site hébergeur comme celui du *Nouvel Obs*, c'était prendre le risque de me faire une publicité monstre, dont l'administration pénitentiaire ne voulait surtout pas. N'ayant donc aucune prise sur moi, ils optèrent pour ce transfert

disciplinaire. Ce qui ne m'empêcha pas de continuer de plus belle !

A plusieurs reprises, j'eus droit à des menaces déguisées concernant mon aménagement de peine. La directrice de Poissy, après avoir reçu quelques coups de fil insistants du ministère, m'appelait régulièrement en audience pour essayer de me dissuader d'alimenter mon blog. Mais à chaque fois je lui tenais le même discours ; je lui assurai, avec une mauvaise foi inébranlable, qu'ils n'avaient qu'à attaquer le *Nouvel Obs* en diffamation, et que je n'étais aucunement responsable de ce qui paraissait sur leur site.

Bien entendu, j'eus droit à plusieurs saisies de mon ordinateur, afin de vérifier si je ne disposais pas d'une connexion bricolée me donnant accès à Internet, mais en vain.

En plus de quatre années d'existence de ce blog, jamais l'administration pénitentiaire n'a su comment je me débrouillais pour faire sortir mes textes aussi régulièrement, malgré une surveillance accrue et des fouilles surprises avant les parloirs. A part moi, nul ne connaîtra jamais l'astuce ingénieuse que j'avais mise au point. Je tiens à garder le mystère, qui demeurera à jamais un affront à toutes les censures, à tous les enfermements et à toutes les répressions que nous subissons dans les Bastilles de France ! [...]

Laurent JACQUA. « *Le blogueur de l'ombre* ».

Visitez son blog : <http://laurent-jacqua.blogs.nouvelobs.com/>

Visitez aussi le site de l'association Ban Public : <http://prison.eu.org>





## Une expérience de prise en main de l'organisation du socio-culturel par des prisonniers. St-Maur, années 80.

Récit par trois anciens prisonniers de l'émeute à la centrale de Saint-Maur en 1987, de son histoire et de son contexte. Nous retranscrivons ici quelques passages qui relatent l'expérience de prise en charge du socioculturel par les prisonniers de cette centrale<sup>1</sup>...

« Il y a ce quartier socioculturel, on voulait y accéder et y aller. On était alors « ATO » c'est à dire des mecs qui faisaient des études dans la population pénale. Donc, on a eu une certaine légitimité et on a montré la capacité de prendre un territoire, tout simplement. On a dit "on veut gérer le socio, on veut donner des cours". Et il y a Gaston, un prisonnier, qui donne des cours. Pour les EB, c'était compliqué, il fallait que Gaston

### Maison d'arrêt de Fleury Merogis, le 9 mai 2009 : Un blocage et une liste de revendications

« (...) Depuis peu, une nouvelle directrice est arrivée au bâtiment D1, (...) et le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle s'est mis en tête de mener la vie dure aux détenus.

D'ailleurs, de nombreux incidents ont débouché sur un blocage le jeudi 12 mars à l'issue de la promenade de fin d'après-midi. Nous, détenus du troisième étage, avons refusé de réintégrer nos cellules et avons rédigé une liste de revendications que voici :

« Pour protester contre les dégradations de nos conditions de détention, nous demandons :

- que les douches soient nettoyées sur le champ (...),

- une amélioration tant qualitative que quantitative des rations qui nous sont servies à l'heure des repas (en effet, à plusieurs reprises, des détenus n'ont rien à manger(...)),

- l'abrogation de la note d'information interdisant aux détenus de plaquer des serviettes et des cartons aux fenêtres de leurs cellules afin de masquer les barreaux et de conserver un semblant d'espace de vie agréable,

- **le droit pour tout détenu d'acheter tout produit culturel souhaité sans aucune restriction car depuis son arrivée la directrice refuse systématiquement tout produit culturel qu'elle juge trop violent ou subversif comme les films d'horreur, les CD de rap et les jeux vidéos type GTA – Grand Theft Auto. »**

En réponse à nos revendications, l'AP a procédé à des transferts disciplinaires vers d'autres bâtiments... Une bonne trentaine de gars en ont fait les frais. (...)

LOL »

Extraits d'une lettre publiée dans le journal L'Envolée n°26, octobre 2009.

donne des cours de sciences naturelles, qu'il ait des souris, qu'il dissèque des souris, qu'il ait donc un matos dangereux, un microscope, des conneries comme ça. On donnait aussi des cours d'alphabétisation, de français, des cours de ceci et de cela. On demandait aussi qu'il y ait plus de profs qui viennent et puis on a dit on veut faire un journal qui sort à l'extérieur. " - Non c'est pas possible ! - Bon bah ça fait rien on va en faire un qui est à l'intérieur ". Il s'appelait le Grouillot, on le faisait gratos. J'ai la collection complète.

On s'était aussi aperçu que l'AP nous prélevait un impôt d'1 franc. On était 400 détenus donc 400 francs multiplié par douze mois, en tout, ça fait du pognon ! [...] Après l'AP prélevait des cotisations sur toutes les activités, le cinéma, la musculation etc. On a dit d'accord, mais à condition d'avoir un droit de regard sur la gestion de tout ça. On a donc monté un comité dans lequel on était cooptés puisqu'on n'avait pas le droit d'être élus [...] et donc on y a participé avec un éducateur et Sumak<sup>2</sup>. Avec les copains, on a fait des AG et du coup ça ne passait pas comme un rassemblement séditieux, on a fait une véritable co-gestion, d'où le reproche de certains. [...] On voulait faire rentrer du monde, beaucoup de monde et on a mis en place un système de conférences par le biais du copain Gaston, qui faisait venir des mecs de l'EHESS<sup>3</sup>. Gaston, il était branché avec Edgar Morin. De ces conférences, on a édité un bouquin. Pour nous, les conférences, c'était un truc très important, les types c'était des pointures. Les matons venaient avec intérêt ; pas en mal, ils venaient écouter. Pour les copains qui étaient fanas de musique, on a fait venir des tas de chanteurs, comme Maxime Le Forestier. On a vraiment gagné sur les rapports de force.

Tout ça a été en possible parce que l'AP a été totalement déstabilisée par l'arrivée des socialistes au pouvoir. Les accointances politiques des plans de carrières des personnels de l'AP s'écroulaient, ils n'avaient donc plus leurs

repères habituels et donc ils étaient prenables.

Avec Gaston, on a monté l'atelier ordinateur, un vrai truc sympa. On apprenait à fabriquer des logiciels, donc c'était quand même subversif. Pour l'AP, on allait trop vite, elle n'y comprenait rien et redoutait qu'on prenne du matériel. En plus il y avait des copains qui ont été formés : par exemple, l'un d'eux n'avait pas fait d'étude mais avait flashé sur l'informatique. A un moment donné le mec qui nous chapeautait était responsable de l'intelligence artificielle au CNRS, un ponte, il nous avait confié à son adjoint, un jeune polytechnicien. Il formait le copain au logiciel et lui disait " écoute, te fais pas de soucis pour ta réinsertion " et le copain lui répondait " j'en ai rien à foutre ! " (rires). Ce copain mettait sur ordinateur toutes les cartes routières de France et lui il voyait le truc de manière pragmatique : " voilà j'attaque telle banque, les sorties c'est là, les sens uniques c'est là ! " (rires).

[...] Après, tout ça s'est arrêté avec l'usure. Avec l'abolition de la peine de mort, on s'est aussi rendu compte que les peines grandissaient et puis il y a eu la télévision et les aménagements de la détention par Badinter. Ça a marqué la fin d'un truc. On a été virés du socio. A propos des conférences, l'AP ne voulait plus qu'on gère les rendez-vous et donc les relations avec les mecs de l'EHESS, ils (AP) voulaient pouvoir décider des dates eux-mêmes, ce à quoi on était opposés [...]. On a été virés du socioculturel en 87 et l'émeute s'est produite six ou neuf mois après.

Effectivement, les copains disaient qu'on gérait la taule et c'est sûr. Pour beaucoup de mecs, on était devenu une sorte de repère, bien ou pas bien, on encourageait les mecs à ce qu'ils lisent le plus possible. Pour nous, t'étais pas obligé de faire des études mais si tu voulais en faire, on pouvait marcher à plusieurs. T'étais pas tout seul si tu en faisais, on filait un coup de main, on s'aidait. Ça veut dire beaucoup quand t'es là-bas.

Je veux dire que vous êtes des cons, parce que maintenant la prison, elle est facile, elle est douce, il y a la télé, les parloirs et parce que maintenant, voilà, on va faire 20 ans, on va faire 30 ans. Il faut pas que ça soit tout dur, si c'est plus dur, on va se révolter.

[...] À l'époque, il y avait des grâces si tu

obtenais des diplômes, et ça c'était assez motivant. A chaque fois, tu croquais trois mois, moi j'étais rentré avec le CEP, j'ai eu une licence etc. Pour ceux qui n'avaient pas les capacités, ils passaient des CAP, puisque tout diplôme permettait trois mois de remise de peines. J'ai fait une étude pour une espèce de thèse universitaire et ces trois mois c'était une démarche d'érosion de la peine, voilà il fallait éroder la peine pour limiter la casse. Ce n'est plus le cas maintenant...

Moi ce qui m'intéressait, c'était les mecs qui ne savaient ni lire ni écrire, qui était complètement paumés et puis qui auraient bien voulu aussi croquer comme ça trois mois par ci par là. On avait monté un système de tricherie à l'intérieur de la prison. Donc quand tu passais les examens, t'étais tout en haut, au dernier étage complètement isolé. Les zigotos en question retranscrivaient à toute vitesse les questions et les envoyaient avec un fil. On récupérait le truc, on partait vite au socioculturel chercher les réponses dans les bouquins et on recopiait les réponses, et boum t'avais un autre coureur qui repartait ! Toc il rattachait le fil et hop ! [...] C'était tout un réseau et on disait à tout le monde : « Vas-y, passe un examen ».

Cette période, ça a duré deux ans et demi jusqu'en 85, et cette auto-organisation s'est arrêtée à cause de transferts, c'est un peu parti en déliquescence à un moment donné, il n'y a pas eu d'événement précis.

[...] Dans toutes les taules, normalement, t'as une association socio-culturelle et sportive. C'est par ce biais là qu'on a réussi à rentrer et façonner une structure informelle où on se cooptait pour cogérer les cotisations avec la direction. C'était très important, c'était une manière de se réapproprier, de peser sur le fric, c'est énorme si l'usage n'était pas forcément celui qu'on avait souhaité. D'être un interlocuteur, ça amenait la direction dans le sens qu'on voulait. »

notes

1/ Le témoignage complet est enregistré sur une K7 audio distribuée par l'Envolée, 43 rue de Stalingrad, 93 100 Montreuil.

2/ Vraisemblablement un surveillant.

3/ Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales



Ecoutez l'émission Papillon, le 1er dimanche du mois de 17h30 à 19h sur Radio

Dio 89.5fm à st-étienne, ou sur [www.radiodio.org](http://www.radiodio.org)

Rediffusions sur Radio Dio le vendredi suivant à 10h30 et sur Radio Canut 102.2fm à Lyon, le 3ème mardi du mois à 20h.

écrivez-nous ! Emission Papillon chez Radio Dio / 14 bis rue de Roubaix / BP51 / 42002 St-étienne cedex 1 / [emissionpapillon@riseup.net](mailto:emissionpapillon@riseup.net)